

Conseil de métier Supply Chain

Président : *Patrick PEPIN*

Responsable TLF : *Emmanuèle BONTEMPS*

L'année 2006 a été marquée par le changement de présidence du Conseil de métier Supply Chain. Pierre Enderlé ayant pris de nouvelles fonctions professionnelles, Patrick Pépin, CEO Kuehne&Nagel South West Europe a accepté de prendre la présidence du Conseil de métier.

Lors de sa prise de fonction, Patrick Pépin a précisé, qu'au cours de son mandat, ses objectifs seraient :

- de continuer et faire aboutir les dossiers en cours ;
- d'engager de nouveaux chantiers, notamment par une action proactive sur la problématique de l'emploi.

Patrick Pépin a également souligné que la logistique est un secteur d'avenir en terme de développement et qu'il est fondamental de diffuser une image plus valorisante au public.

UNIVERSITÉ TLF 2006

L'atelier Supply Chain s'est longuement intéressé à la problématique de l'emploi, de la formation et du recrutement dans le secteur de la logistique.

Au préalable, deux autres présentations ont été faites :

- Thierry Le Guilloux, directeur général du Cabinet de conseil TL&Associés, a fait un point sur l'avancée du projet d'indice de variation des coûts de la logistique, dont il a la charge. Après plusieurs modifications, le cadre méthodologique a été défini et le panel d'entreprises de référence a commencé à se constituer.
- Monsieur Mignerey, du Secrétariat Général de la direction générale de la Mer et des Transports, a ensuite présenté les réflexions et les travaux du groupe de travail interministériel sur la logistique et l'anticipation de ses mutations économiques et sociales. L'objectif de ce groupe de travail est principalement de préserver les nombreux emplois que compte le secteur de la logistique et de répondre aux besoins des professionnels pour leur développement.

TLF reste très sensible à la volonté de l'administration d'instaurer un dialogue durable avec les professionnels.

Le débat relatif à l'emploi et aux difficultés de recrutement des entreprises a été initié par trois présentations :

- la première, par Jean-André Lasserre, directeur adjoint de l'Institut Pédagogique du Transport et de la Logistique, relative à l'évolution des besoins du marché en terme de formations et de recrutements ;
- la deuxième, par Erick Cauchois, DRH de Kuehne&Nagel Logistics France, sous forme de témoignage sur les difficultés rencontrées au quotidien par les prestataires dans leurs démarches de recrutement ;
- enfin la dernière, Christophe Neel, responsable de marché Transport et Logistique ADECCO, présentant le challenge au quotidien d'un professionnel au service des prestataires logistiques dans le recrutement de personnels.

INDICE DE VARIATION DES COÛTS DE LA LOGISTIQUE

Après la création d'un protocole logistique au sein de la convention collective du secteur et la publication des chartes de reprise de personnels et de bonnes pratiques logistiques, le conseil de métier Supply Chain de TLF a poursuivi ses travaux de valorisation et d'encadrement des activités des prestataires logistiques.

En 2005, le Conseil Supply Chain de TLF a initié la création d'un indicateur de suivi des coûts de la logistique, devant servir de référentiel aux presta-

taires logistiques. En effet, les entreprises du secteur manquaient d'outils de justification des variations de leurs coûts de revient, notamment dans le cadre des négociations commerciales ou des revalorisations annuelles de leurs contrats clients.

Afin d'assurer la neutralité de l'indice, *TLF* a mandaté un cabinet de conseil indépendant, TL&Associés, pour mener à bien ce projet.

Cet indicateur n'a pour objectif que de mesurer les variations des coûts de production des services logistiques en France, sans pour autant livrer la moindre indication sur la valeur absolue des prix de vente de ces services.

Il s'agit d'un outil accessible à l'ensemble des entreprises du secteur, adhérentes ou non à *TLF*, leurs clients, administrations, chercheurs, organismes professionnels, etc. Afin d'être représentatif des entreprises, l'indice des coûts logistiques couvre l'ensemble des activités logistiques des entrepôts (transport exclus).

Pour être utilisé comme référence standard, notamment dans les clauses de réévaluation contractuelle entre les professionnels et leurs clients, trois caractéristiques fondamentales ont été strictement respectées:

- Simple : l'indice est synthétique. Il se traduit par une bonne approximation de la situation moyenne sans prétendre analyser dans le détail toute la complexité des métiers spécifiques ;
- Crédible : sa structure est transparente et s'appuie sur des indices publiés par des organismes indépendants (INSEE, Ministère de l'Emploi ...) ;
- Représentatif : les coûts réels transmis chaque trimestre par un panel de professionnels de la logistique viennent pondérer l'évolution de ces indices.

TLF s'est par ailleurs assurée de la validité juridique de l'indice de référence.

Loin d'être aisé dans sa réalisation, notamment dans la définition de la méthodologie et dans sa construction, l'indice a été présenté pour la première fois le 6 décembre 2006, lors d'une conférence de presse.

L'indice des coûts logistiques sera publié tous les trimestres. Il est en accès libre et gratuit sur le site Internet de *TLF* (www.e-TLF.com) et de TL&Associés (www.tl-a.com).

Groupe de travail Emplois et Formations logistiques

Dans le cadre des travaux du Conseil de métier Supply Chain de *TLF*, les difficultés de recrutement de personnels formés et adaptés dans certaines régions et les difficultés du ciblage des profils recherchés ont été soulevées à plusieurs reprises.

La problématique reprise lors de l'atelier Supply Chain a confirmé la préoccupation des entreprises face à ce sujet et l'urgence d'une action collective a été mise en exergue.

De son côté, l'AFT-IFTIM travaille depuis quelques temps sur la problématique de la formation du personnel des prestataires logistiques.

Aujourd'hui, il est difficile de déterminer avec précision les compétences dont une entreprise a besoin et donc les formations que doivent suivre les personnels, en amont.

De plus, les organismes tels que l'ANPE, les écoles, ... sont sensés jouer un rôle d'intermédiaire entre le chercheur d'emplois et les entreprises. Leur méconnaissance du secteur de la logistique les empêche de mener à bien cette mission.

Aussi, *TLF* a décidé de mettre en place un groupe de travail mixte, commun à la Commission Sociale et au Conseil de métier Supply Chain et présidé par Claude Samson, PDG de Samada et co-président de la Commission sociale de *TLF*, afin de réfléchir et d'élaborer un projet pédagogique et de communication qui permettrait de pallier ces difficultés. Ce groupe de travail devra créer une dynamique afin que la logistique soit mieux connue, mieux considérée vis-à-vis des organismes fournisseurs de main d'œuvre, tels que l'ANPE, les collectivités, ...

GRUPE DE TRAVAIL "ENTREPÔTS 1510"

La publication de l'arrêté du 5 août 2002, relatif à la prévention des sinistres dans les entrepôts couverts soumis à autorisation sous la rubrique 1510, avait suscité de nombreuses réactions et interrogations face à l'interprétation et à l'application difficiles des mesures imposées.

Dans le but de faciliter sa lecture et son application, le ministère de l'Écologie et du Développement durable a rédigé un guide d'application de cet arrêté. Le guide cherche à dégager des positions ou des orientations sur des points du texte qui peuvent se prêter à des interprétations divergentes.

TLF a été consultée avant sa publication. Elle a ainsi transmis une position officielle au ministère de

l'Écologie et du Développement Durable afin de faire part des réserves des prestataires logistiques quant à l'application et à l'interprétation de cette réglementation.

ACTION DE TLF POUR LA SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES

L'accumulation des réglementations et la complexité des procédures administratives pénalisent l'activité des prestataires logistiques en France.

TLF communique et agit pour assurer et accélérer le développement du secteur de la logistique et valoriser le site France.

Aussi, le conseil Supply Chain a directement alerté les autorités compétentes de la situation délicate dans laquelle les prestataires logistiques doivent évoluer. TLF a donc contacté le ministre délégué à l'Industrie, ainsi que le secrétaire d'Etat à l'Aménagement du ter-

ritoire afin de leur faire part des divers obstacles qui pénalisent, en terme de concurrence, les entreprises françaises.

Une délégation de TLF a été reçue au secrétariat d'Etat à l'Aménagement du territoire, dont les représentants ont, à cette occasion, été informés des obstacles à la compétitivité des entreprises de logistique en France et des solutions à mettre en place afin de pouvoir bénéficier pleinement des atouts du territoire français.

TLF propose notamment que l'instruction des dossiers d'exploitation des entrepôts, aujourd'hui gérée par les DRIRE, soit transférée à des sociétés privées habilitées par l'Etat, tels les bureaux de contrôle.

Les propositions ont toutes été reçues favorablement et le dossier est en cours d'instruction, au niveau interministériel avec l'appui des administrations engagées.